



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation continue

Question écrite n° 49337

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les conclusions du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale sur la formation professionnelle continue. Ce rapport souligne que la formation est une activité complexe dont l'organisation a été fortement régulée par les partenaires sociaux et les pouvoirs publics en France. Il met en évidence que l'adéquation entre les besoins, de plus en plus individualisés et évolutifs, et l'offre de formation, foisonnante et libre est insatisfaisante. Or l'objectif de la formation professionnelle est d'une part de permettre aux salariés d'améliorer leurs compétences et d'autre part de faciliter le retour à l'emploi des personnes en recherche d'emplois. Dans cette perspective, les auteurs du rapport suggèrent d'unifier le réseau des Fongecif en une seule personne morale dotée d'antennes régionales. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite à favorable à cette proposition.

Texte de la réponse

L'attention du ministre du travail de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social est appelée sur les conclusions du rapport du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'assemblée nationale sur la formation professionnelle continue qui propose d'unifier le réseau des (FONGECIF) en une seule personne morale dotée d'antennes régionales. La mise en oeuvre de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, a profondément modifié le paysage et les missions des organismes collecteurs paritaires agréés permettant aujourd'hui de disposer d'organismes moins nombreux à la surface financière accrue et à la cohérence professionnelle renforcée. Si, conformément à la volonté des partenaires sociaux, le réseau des fonds de gestion des congés individuels de formation (FONGECIF) n'a pas, à cette occasion, été modifié dans sa composition, il importe de rappeler que de nombreux efforts d'harmonisation ont été entrepris. En premier lieu, la conclusion avec chacun des FONGECIF d'une convention triennale d'objectifs et de moyens, déterminant les moyens et conditions de mise en oeuvre des missions qui lui sont confiées par la loi, a été l'occasion de définir des indicateurs de mesure de performances et d'efficience partagés par tous les FONGECIF et d'avoir une approche globale de ce réseau. En second lieu, le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) créé par la loi de 2009 s'est vu reconnaître un rôle d'animateur du réseau des FONGECIF, lui permettant d'organiser la mise en place d'outils partagés, comme un système d'information unique pour l'ensemble de ces organismes. Ce système unique apportera de la cohérence au réseau et permettra une consolidation et une traçabilité des données au niveau national. Par ailleurs, afin de rationaliser les opérations de collecte des contributions dues au titre de la formation et de simplifier les démarches des entreprises, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale apporte une importante modification au système actuel. Ainsi, il est prévu que les entreprises versent leur contribution à un seul organisme, l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) dont elle relève, à charge pour ce dernier de transférer au FPSPP la partie de cette contribution affectée au financement du congé individuel de formation qui sera ensuite reversé à chaque FONGECIF. Cette mesure constitue, s'agissant du réseau des FONGECIF, un nouveau facteur d'harmonisation

qui permettra à ces organismes de bénéficier de ressources basées sur des critères communs. Il n'est pas envisagé à ce stade de fusion des FONGECIF en une seule structure nationale : leur ancrage régional garantit une proximité avec les besoins de qualification du territoire et contribue à faire de la région l'espace de coordination de la sécurisation des parcours des actifs.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49337

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1240

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 9114